



Groupe hospitalier
Paris Saint-Joseph

La Fondation Hôpital Saint-Joseph,

*Soigner chaque jour,
accompagner toujours.*

Aidez-nous
à poursuivre notre mission

Soutenez
la Fondation Hôpital Saint-Joseph

AVRIL 2017

Guide fiscal 2017
Impôt de Solidarité sur la Fortune & Impôt sur le Revenu

AUJOURD'HUI, LES MESURES DE DÉDUCTIONS FISCALES PERMETTENT DE SOUTENIR VOTRE GÉNÉROSITÉ

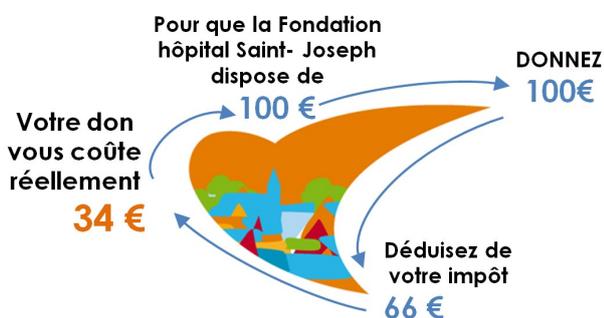
Impôt sur le revenu (IR)

Déduisez **66%**
du montant de votre don
à la Fondation Hôpital Saint-Joseph
de votre impôt sur le revenu

La réduction d'impôt est limitée à 20 % de votre revenu imposable, avec possibilité de reporter l'excédent pendant 5 ans.

Votre don multiplié par 3

Vous donnez à la Fondation	50 €	100 €	150 €	200 €
Vous déduisez de votre impôt sur le revenu	33 €	66 €	99 €	132 €
Votre don vous coûte réellement	17 €	34 €	51 €	68 €



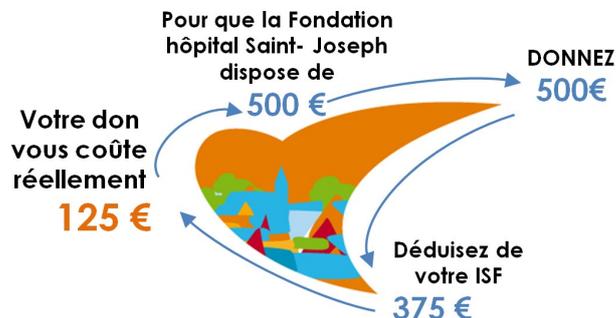
ISF

Déduisez **75%**
du montant de votre don
à la Fondation Hôpital Saint-Joseph
dans la limite de 50 000€

La loi TEPA prévoyant une limite de 50 000€, vous pouvez effectuer un don allant jusqu'à 66 667€ pour bénéficier pleinement de la réduction.

Votre don multiplié par 4

Vous donnez à la Fondation	500€	1000 €	2000 €	4000 €
Vous déduisez de votre ISF	375 €	750 €	1500 €	3000€
Votre don vous coûte réellement	125€	250 €	500 €	1000 €



IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE (ISF) : DÉCLARATION ET PAIEMENT

Vous êtes imposable à l'ISF si votre patrimoine net taxable est supérieur à 1,3 millions d'euros au 1^{er} janvier.

Vos obligations déclaratives sont différentes selon le montant de votre patrimoine taxable :

Entre 1,3 et 2,57 millions d'euros de patrimoine taxable, vous n'avez pas à déposer une déclaration ISF spécifique, vous déclarez votre ISF, en ligne ou sur papier (formulaire 2042-C) en même temps que vos revenus, sans joindre ni annexes, ni justificatifs.

Les dates de dépôt de votre déclaration d'ISF 2017 sont identiques aux dates de dépôt de votre déclaration de revenus.

Si votre patrimoine net taxable est supérieur ou égal à 2,57 millions d'euros, vous déposez votre déclaration d'ISF n°2725 normale ou simplifiée avec ses annexes et justificatifs, accompagnée de son paiement.

Les déclarations pré-identifiées d'ISF seront adressées fin avril 2017.

ISF 2017: les dates limites de déclaration et de paiement à retenir

Mercredi 17 mai 2017 : date limite de déclaration IR-ISF papier (formulaires 2042 et 2042 C)

Mardi 23 mai 2017 : date limite de déclaration en ligne (départements 1 à 19)

Mardi 30 mai 2017 : date limite de déclaration en ligne (départements 20 à 49)

Mardi 06 juin 2017 : date limite de déclaration en ligne (départements 50 à 974/976)

Jeudi 15 juin 2017 : date limite de déclaration d'ISF complète (formulaire 2725 et annexes) et de paiement.

Vendredi 15 septembre 2017 : date limite de paiement du solde de l'IR et de l'ISF (patrimoine compris entre 1,3 et 2,57 millions d'euros)

Afin que nous puissions vous faire parvenir à temps votre reçu fiscal, nous vous conseillons de faire votre don bien avant la date limite.



Groupe hospitalier
Paris Saint-Joseph
www.hpsj.fr

La Fondation Hôpital Saint-Joseph et ses patients **comptent sur vous.**

**Vous pouvez effectuer votre don
à la Fondation Hôpital Saint-Joseph**
en nous retournant votre chèque et le bon de soutien dûment
rempli à :

Fondation hôpital Saint-Joseph
Direction générale
185 rue Raymond Losserand
75674 Paris cedex 14

ou en ligne sur www.hpsj.fr / faire un don.

✓ **Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter
Isabelle Gimard**, responsable collecte de dons :
par téléphone : 01 44 12 80 95
par mail : igimard@hpsj.fr

Merci de votre soutien